

Mairie de SEMBADEL

23, rue Saint-Badel
Le Bourg
43160 SEMBADEL

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 16 janvier 2024 à 20 h 00

Président de séance : **M Roland GOBET**

Membres du Conseil Municipal présents ou représentés :

M. GOBET Roland, M ; RAYMOND Dominique. M. MAISONNEUVE Sébastien, Mme PIRAS Solange, M. CHAUSSAT Thierry, Mme NICAISE Marie-Claude, M TEYSSIER Thomas. M. COUDERT Jean-Luc, M. HUGON Roland

Absente : **Mme JOSSERAND Chantal donne pouvoir à M. CHAUSSAT Thierry**
Mme COUDERT Manon

Secrétaire de séance : Mme PIRAS

Date de la convocation : **09/01/2024**

Ordre du Jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 22/11/2023 : Vote à l'unanimité

Délibérations adoptées :

- Délibération pour validation de la restitution de la compétence coordination des animations entre les bibliothèques aux communes membres de la CAPEV : n'ayant pas de lien avec la bibliothèque communautaire, il n'est fait aucune remarque ni objection ; validation à l'unanimité.
- Délibération pour validation du choix du référent déontologue : le choix s'est porté sur le déontologue proposé par le centre de gestion ; vote à l'unanimité
- Délibération pour création de 4 postes d'adjoint technique territorial : eu égard aux difficultés rencontrés à l'école suite à des congés de maladie et un départ, il est nécessaire d'avoir recours à des contrats non permanents d'accroissement d'activités.
- Questions diverses :
 - Demande d'achat d'une parcelle : une entreprise de mécanique souhaite faire l'achat d'une parcelle à Sembadel-gare ; les devis de raccordement sont demandés afin de déterminer le prix de vente du terrain.
 - Participation à la banque alimentaire La Chaise-Dieu : le conseil ne donne pas suite
 - Bon à tirer pour les panneaux : les panneaux touristiques présentés et vérifiés sont validés ; le bon à tirer peut être lancé.
 - Gestion du personnel : Rupture conventionnelle demandée par une employée communale.
 - Accord de principe. Le Maire est chargé de lancer la procédure.
 -

Séance levée à 22h00

Le présent procès-verbal, a été arrêté lors du Conseil Municipal
du le 22 Janvier 2024 à 20 h 00

Le Maire
Roland GOBET



Le secrétaire de séance
Mme PIRAS